Choletbus 2 Roues

PLAN DU RÉSEAU CYCLABLE JANVIER 2021

Agglomération du Choletais

Le Choletais
L'audace pour réussir

TPC
Transports Publics du Choletais

Légende

- Piste Cyclable
- Bande Cyclable
- Voie Bus ouverte au vélo
- Voie Verte
- Zone 30
- Itinéraires conseillés
- Accotement accessible vélo
- Projet Cheminement 2 roues Réalisation 2021
- Itinéraires conseillés Réalisation 2021
- Arceaux de stationnement

Nord

- Mairie
- École
- Hôpital / Clinique
- Poste
- Centre Commercial
- Cinéma
- Théâtre
- Église
- Terrain de football
- Terrain de rugby
- Piscine
- Patinoire
- Golf
- Gymnase
- Musée
- Camping
- Tribunal
- Crèche
- Office de Tourisme
- Police
- Gare SNCF

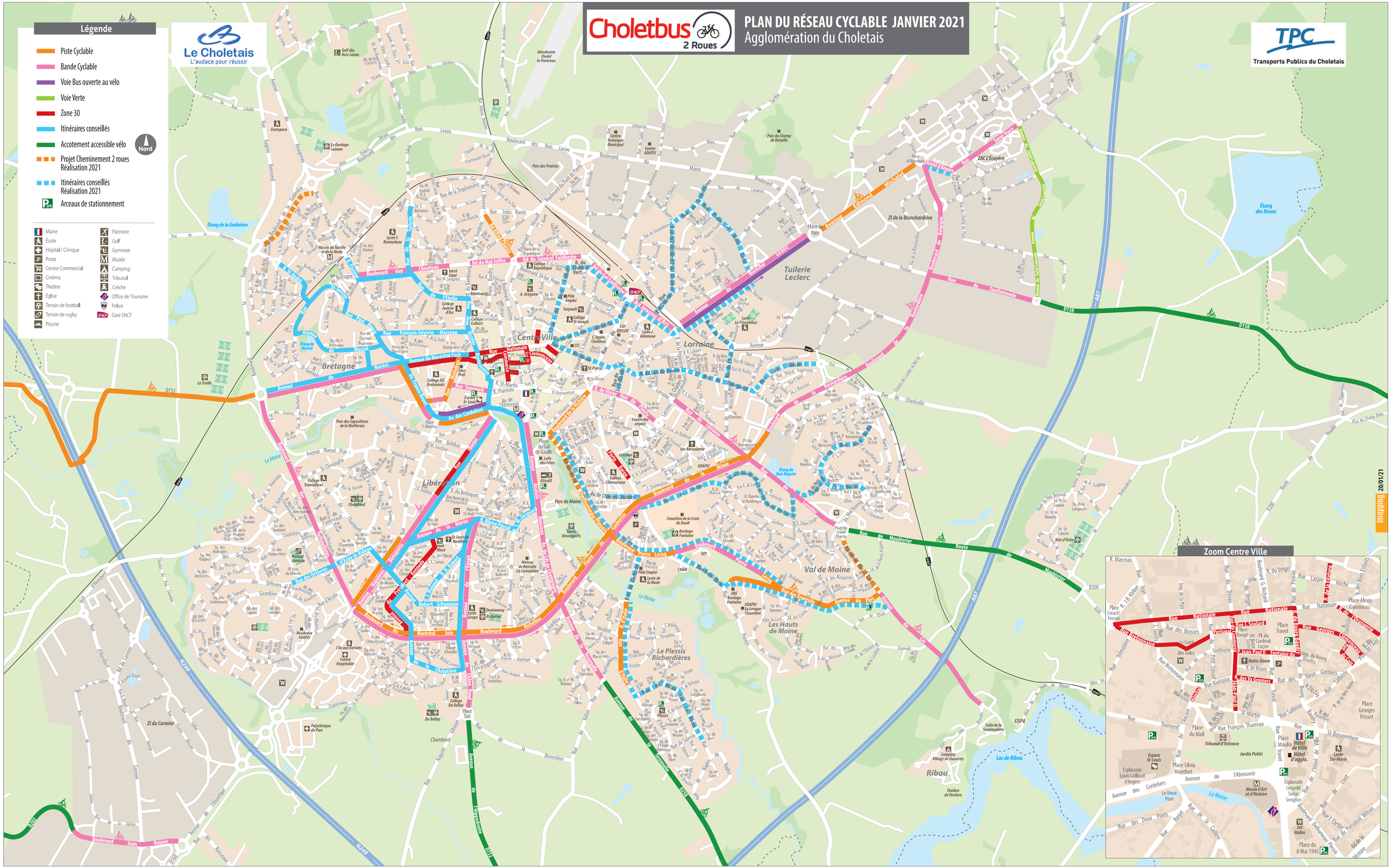
Centre-Ville
Lorraine
Tuilerie Leclerc
Bretagne
Libération
Val de Moine
Les Hauts de Moine
Le Plessis Richardières
Ribou
ZI du Cormier
ZI de la Blanchardière
ZACL'Ecuyère
Étang des Noues
Étang de la Godinière
Étang du Bois Régnier
Lac de Ribou
Parc des Prairies
Parc des Expositions de la Meilleraie
Parc de Moine
Parc du Champ de Bataille
Aérodrome Cholet le Pontreau
Golf des Bois Lavau
Le Bordage Laneau
Eurespace
Musée du Textile et de la Mode
Lycée F. Renaudeau
Lycée La Providence
Lycée J. Delanoue
Lycée Europe
Lycée de la Mode
Collège Jeanne d'Arc
Collège Colbert
Collège N.D. Bretonnaux
Collège St-Joseph
Collège Clémenceau
Collège Tremolières
Collège Du Bellay
Collège St-Louis-Montfort
Collège Le Chanzy
Collège Le Bocage
Collège Le Moulin
Collège Le Parc
Collège Le Pin
Collège Le Sacre
Collège Le Verdon
Collège Le Vieil Orme
Collège Le Vieil Pont
Collège Le Vieil Tilleul
Collège Le Vieil Tilleul
Collège Le Vieil Tilleul

10 BONNES RAISONS DE FAIRE DU VÉLO :

1. J'entretiens ma forme.
Pratiquer le vélo est bon pour la santé. Les pratiquants d'un exercice physique régulier notent de nombreux bienfaits au quotidien (meilleure forme, sommeil réparateur, renforcement du système immunitaire) et à long terme les études scientifiques prouvent qu'un exercice quotidien régulier allonge l'espérance de vie.

2. Je fais des économies.
Je réduis mes dépenses en carburant et en parking. Mon vélo (et ses pièces) ne coûte pas cher et est amorti dès la 1ère année. J'apprends facilement à l'entretenir moi-même.

3. Je diminue mon stress.
Je me gare rapidement et au plus près de mon objectif, je maîtrise mon temps de parcours.

4. Je suis libre de mes déplacements.
Je m'arrête où et quand je veux. De jour comme de nuit. Dès le plus jeune âge, c'est un moyen d'être plus rapide ; pour les adolescents, il représente les débuts de l'autonomie. Nul besoin de permis de conduire ou de gros budget pour l'enfourcher.

5. Je ne pollue pas.
Je n'émets aucun gaz à effet de serre.

6. Je me déplace en silence.
Je préserve l'environnement sonore.

7. Je suis plus ouvert aux autres.
Je peux facilement m'arrêter pour échanger avec un voisin, un ami, une rencontre.

8. Je pédale en famille.
Avec mes enfants, mes amis, j'associe activité sportive et découverte ludique.

9. Je suis aussi rapide que la voiture.
Le vélo est le mode de déplacement le plus rapide en ville puisque la vitesse moyenne automobile en ville est de 15.2km/h. Sur des trajets de proximité (en milieu urbain), le vélo est donc aussi rapide qu'une voiture et encore plus efficace en porte à porte.

10. Je suis au contact de la nature.
À vélo, le cycliste est pleinement connecté à la nature, contrairement à l'automobiliste qui profite, dans son habitacle d'une température constante, quelle que soit la saison, grâce à la climatisation ou au chauffage. À vélo, comme à pied, on est plus attentif : on remarque les fleurs qui pointent dans les massifs, on respire les parfums du printemps, on entend les oiseaux...

SE GARER, S'ARRÊTER OÙ ON VEUT :

Le mobilier urbain

Dans l'Agglomération du Choletais, des équipements sont à votre disposition pour faciliter et sécuriser le stationnement vélo. On compte 300 arceaux soit 600 places.
Abris vélos sécurisés : le vélo comme la marche à pied est un moyen idéal pour se connecter au réseau Choletbus. Les abris vélos sécurisés installés dans les communes* sont ainsi situés à proximité de l'arrêt de car principal.
*La Séguinière, St Léger sous Cholet, St Christophe du Bois, La Tessoualle, La Romagne, Le May sur Evre, Bégrolles en Mauges, Trémentines en sont dotés. Renseignez-vous auprès de votre mairie.

Arceau

Abri vélo sécurisé

Conseils anti-vol

- Toujours attacher le cadre et la roue avant de votre vélo à un point fixe et solide.
- Préférer les antivols en U (sauf modèles sophistiqués particuliers), en acier trempé et munis d'une clé spéciale : ce sont les plus sûrs.
- Faire graver son vélo. Cela dissuade les voleurs et si votre vélo volé est retrouvé, il pourra vous être restitué grâce au code gravé sur son cadre.

Renseignez-vous auprès de *tousavelo.choletagglo@gmail.com*

ROULER EN SÉCURITÉ ET EN RESPECTANT LES AUTRES :

Circulation

- **Respecter le Code de la route et la signalisation.**
Ne jamais brûler les feux, ne pas rouler sur les trottoirs et ni en sens interdit.

- **Être prudent avec les camions et les bus.**
Ne jamais dépasser par la droite, laisser manoeuvrer et rester à bonne distance.

- **Être vigilant à l'ouverture des portières.**
Rouler à droite, à un mètre des voitures stationnées.

- **Toujours signaler mes changements de direction.**
Tendre un bras pour indiquer où l'on va et être particulièrement prudent sur les carrefours giratoires.

Attitude

- **Se méfier des angles morts** dus aux véhicules en circulation et même en stationnement.

- **Garder les yeux et les oreilles bien ouverts.**
Eviter les écouteurs et anticiper les dangers.

- **Rouler en douceur et rester calme.**
Changer de voie progressivement, ralentir quand il pleut et faire preuve de courtoisie avec les autres usagers de la route.

- **Ne pas slalomer dans le trafic.**

- **Rester toujours bien visible.** De jour comme de nuit, utiliser des équipements de sécurité.

- **Garder toujours ses deux mains sur le guidon.** Les maintenir sur les poignées de freins pour faire face à toute éventualité. Ne jamais s'accrocher à un autre véhicule et ne pas téléphoner en roulant.

- **Penser à tout instant à ce que l'on attend d'un vélo** quand on est piéton ou automobiliste.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ :

L'entretien régulier du vélo est important pour s'assurer une bonne sécurité en roulant.

- Les freins* : câbles et patins doivent être changés au moins une fois par an, de préférence avant l'hiver.

- Gilet jaune* : obligatoire la nuit, hors agglomération et par mauvaise visibilité.

- Feu avant* (blanc) et arrière* (rouge) : ils doivent être solidaires du vélo, à faisceau fixe et non clignotant, efficaces par temps de pluie. Les ampoules LED qui restent allumées un moment à l'arrêt sont les meilleures. Vérifier les accroches des optiques régulièrement et l'intensité de l'éclairage.

- Dispositifs réfléchissants pour le jour* : blancs à l'avant, rouges à l'arrière, oranges dans les rayons et sur les pédales.

- Lampe amovible à diodes clignotantes : dispositif complémentaire des feux fixes légaux, elle permet d'être vu à l'arrêt, si le vélo est équipé d'une dynamo.

- Sonnette* : elle doit être audible à plus de 50m.

- Casque* : obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, il est indispensable pour les autres. Il réduit de 85% les risques de traumatisme crânien.

- Écarteur de danger : efficace, il évite d'être trop serré par les autres véhicules.

- Les pneus : attention, un pneu sous gonflé diminue la tenue de route et s'use plus vite.

- Selle : ni trop haute ni trop basse, elle doit permettre de mettre pied à terre.

- Rétroviseur : ne dispense pas de se retourner.

- Dérailleur arrière : il doit être nettoyé et lubrifié régulièrement. Les vitesses indexées se dérèglent à l'usage. Dès la perception d'un cliquetis, tourner les petites molettes situées à la base des manettes, sur le cadre ou près du dérailleur, afin de réaligner la chaîne.

- Cadre et accessoires : préférer les pièces certifiées ISO ou NF.

*Obligatoire

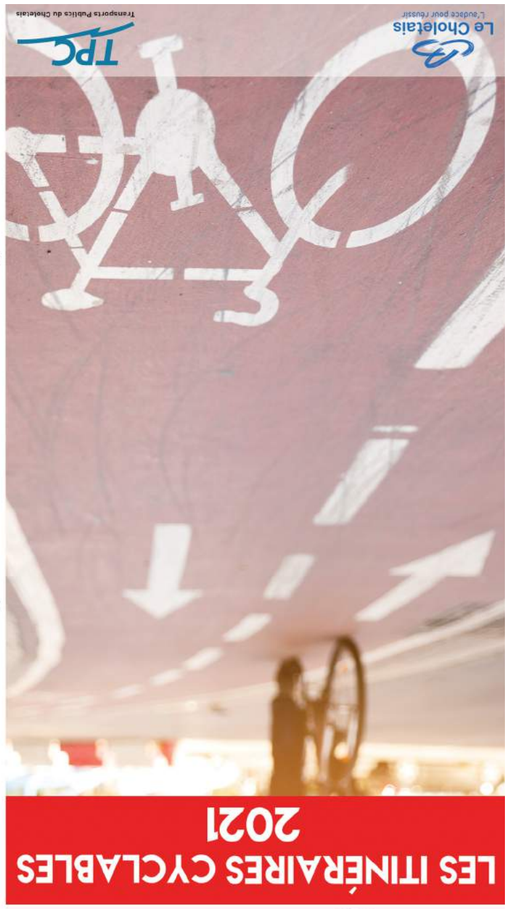

LES ITINÉRAIRES CYCLABLES 2021

CODE DE LA ROUTE

La signalisation à connaître

Piste ou bande cyclable conseillée et réservée aux cycles.

Piste ou bande cyclable obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque.

Fin d'une piste ou d'une bande cyclable conseillée et réservée aux cycles.

Fin de piste ou de bande cyclable obligatoire pour cycles.

Voie réservée aux véhicules des services réguliers de transport en commun et autorisée aux cycles.

Panneau indiquant un itinéraire conseillé au cycliste et signalant un lieu de destination et quelque fois la durée pour s'y rendre.

Voie verte ouverte aux piétons et à tout type de véhicules non motorisés.

Panneau double sens cyclable. Seuls les cyclistes sont autorisés à circuler dans les deux sens.

Aire piétonne autorisée aux cyclistes à condition d'y rouler au pas et de ne pas gêner les piétons qui sont prioritaires.

Zone limitée à 30 km/h, considérée comme un aménagement cyclable (plus sécurisé).

Zone de rencontre limitant la vitesse à 20 km/h pour les automobilistes et les cyclistes. Les piétons sont prioritaires et peuvent se déplacer sur toute la largeur de la voie.

Marquage au sol

Bande cyclable. Elle est placée le long des voies de circulation.

Couloir de bus ouvert aux vélos.

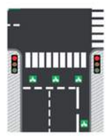
Sas cycliste. Situé juste devant les feux, il permet d'attendre le passage au vert sans respirer les gaz d'échappement et de tourner à gauche en toute sécurité.

Piste cyclable. Elle est totalement séparée des voies de circulation habituelles. Elle peut être à double sens.

Angles morts

L'angle mort est un espace situé autour d'un véhicule qui n'est pas visible par le conducteur. Il existe plusieurs angles morts à l'avant, sur les côtés et à l'arrière. Dans ces espaces de non visibilité, le risque et la gravité d'accident augmentent considérablement.

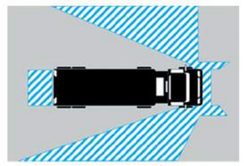

- Gardez vos distances.
- Gardez le contact visuel, si vous pouvez voir les yeux du chaufeur dans son rétroviseur, il peut également vous voir.
- Ne dépassez jamais un camion par la droite.
- Ne vous arrêtez jamais sous les rétroviseurs ou à leur hauteur.

« Cédez le passage cycliste au feu rouge »

Désormais, les cyclistes peuvent franchir les feux rouges équipés de panneaux spécifiques pour aller dans les directions indiquées, tout en cédant le passage à tous les autres usagers.

Piéton
le feu routier est au rouge et le feu piéton est au vert. Vous êtes prioritaire, vous avancez.

Cycliste
le feu routier est au rouge mais le « tourne à droite » est présent, alors vous tournez à droite en cédant le passage.

Automobilistes*
le feu routier est au rouge, vous restez à l'arrêt.
*voitures, camionnettes, camions, bus, motos, cyclomoteurs et scooters.

Piétons
vous restez à l'arrêt.

FRANCHISSEMENT D'UN GIRATOIRE :

« Grands ronds-points périphériques »

Dans les ronds-points de grandes dimensions tels que sur le périphérique Choletais, il est fortement préconisé de les franchir par l'extérieur de la chaussée. Des aménagements sont en cours de réalisation.
En l'attente, le cycliste emprunte les passages piétons avec le vélo à la main.

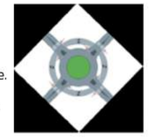

« Ronds-points à l'intérieur du périphérique »

Voici 4 règles importantes à connaître pour s'engager dans un rond-point à vélo avec un maximum de sécurité :

Règle n°1 : positionnez-vous au centre de la chaussée afin d'être visible et d'être respecté par les autres usagers.

Se positionner au centre de la chaussée, cette méthode peut paraître originale, et même de nature à s'attirer les foudres des automobilistes qui pensent que les cyclistes doivent s'écarter pour leur laisser le passage.

Cela permettra en fait de se faire respecter des autres usagers, et c'est sans doute la meilleure façon d'éviter les situations conflictuelles. Rester sur la droite dans un rond-point est dangereux en vélo, surtout si vous comptez prendre la dernière sortie. Les automobilistes risquent de vous doubler et de vous couper la route, parfois dangereusement. Dans les ronds-points à 2 voies, placez-vous dans la file de droite bien au milieu.

Règle n°2 : observez les autres usagers et analysez le carrefour.

Soyez toujours très attentif aux voitures, bus, camions et motos derrière, à côté et devant vous. Vous devez avoir l'oeil partout pour éviter toutes les situations dangereuses. Un conseil : pensez à anticiper les mouvements des autres usagers et faites attention à ne pas rester dans un angle mort !

Règle n°3 : toujours indiquer votre direction aux automobilistes en tendant votre bras.

Vous tournez à gauche ? Maintenez votre bras gauche tendu. Vous prenez la prochaine sortie ? Tendez votre bras droit ! C'est indispensable pour que vous soyez compris par les autres usagers du rond-point.

Règle n°4 : ralentir et rester prêt à freiner à l'approche du rond-point.

La prudence est de mise dans un rond-point, notamment si vous êtes à vélo dans un rond-point bondé de véhicules ! Ralentissez et gardez les doigts sur les freins même si vous avez la priorité.

VOITURES, VÉLOS, BUS, PIÉTONS... TOUS ÉGAUX, TOUS RÉGLO !

Parce que l'espace public appartient à tous, il est nécessaire d'apprendre à le partager que je sois automobiliste, cycliste ou piéton. S'ils sont souvent répréhensibles, ces comportements sont rarement sanctionnés. C'est cependant plus leur conséquence sur le respect de l'autre au quotidien qui est visé. Le plus curieux est que chaque personne peut avoir ce comportement irrespectueux pour un autre mode alors même qu'elle le dénonce vertement quand elle l'utilise. On est face à une véritable schizophrénie de la mobilité !

En voiture

- Ne pas frôler les cyclistes. Les dépasser à un mètre au moins et seulement si la circulation est suffisamment fluide.
- Ne pas stationner sur les trottoirs. Le piéton, le fauteuil roulant ou la poussette ne peuvent plus passer. La visibilité de sortie d'un garage ou d'un lieu collectif est altérée.
- Ne pas stationner sur les aménagements cyclables. Les vélos se déportent sur la chaussée et perdent ainsi leur protection.
- Ne jamais ouvrir sa portière sans s'être assuré que la voie est libre.
- Ne pas oublier son clignotant. Signaler à l'avance ses changements de direction.
- Adapter la vitesse en fonction des usagers rencontrés.
- Respecter les piétons, surtout lorsqu'ils sont engagés sur les passages protégés (même si le feu piéton est rouge !).
- Ne pas s'arrêter sur la chaussée ou sur le trottoir devant l'école ou le collège pour déposer son enfant. La fluidité est perturbée, le bus ne peut plus passer, et les piétons ou les cyclistes sont obligés de contourner et se mettent en danger (exemple collège du Bretonnais) alors que les parcs en enclos à proximité permettent 30min de stationnement gratuits (exemple Turpault).
- Rester particulièrement vigilants aux abords des arrêts de bus : des piétons peuvent en surgir.
- Contrôler dans vos rétroviseurs extérieurs et en tournant la tête qu'il n'y a pas d'autres usagers avant de descendre du véhicule. Attention à l'ouverture des portières.

À vélo

- Ne pas circuler sur le trottoir (si vous avez plus de 8 ans), ou sur des espaces réservés aux piétons de type esplanade ou plateau piétonnier (Arcades Rougé, Mail) : vrai danger et véritable inconfort pour le piéton.
- Roulez au pas dans les zones piétonnes, sans gêner les piétons.
- Ne pas circuler en sens interdit : lorsque cela est possible, et présente un véritable avantage dans un projet global, une signalisation spécifique est prévue. En revanche, dans le cas contraire, cela est dangereux et vient perturber la libre circulation des autres : piétons qui traversent, circulation des bus...
- Signaler tout changement de direction.
- Ne pas circuler à contresens sur les bandes cyclables.
- Ne pas dépasser les véhicules par la droite.

À pied

- Ne pas traverser en dehors des passages piétons ou avec les feux rouges piétons : cela pose un souci pour la fluidité du trafic et de confort pour les usagers du bus par exemple (freinage brusque) au-delà même du danger pour le piéton lui-même.
- Ne pas marcher sur les pistes cyclables ou espaces réservés aux 2 roues ou aux voitures.
- A la descente du bus ou du car, veiller à être bien visible des autres usagers et ne traverser que lorsque le véhicule est parti.
- Les personnes en roller, skate, overboard doivent circuler sur les trottoirs en respectant les piétons.

Choletbus 2 Roues

C'EST QUOI ?

L'Agglomération du Choletais propose à ses habitants de la location longue durée de vélo à assistance éléctrique (1 mois ou 1 an).

COMBIEN ?

Les tarifs de location sont de 35€ par mois et 350€ par an. Salariés, votre abonnement peut être pris en charge à hauteur de 50% par votre employeur (selon les décrets n°2010-0676 et 2008-1501)

POUR QUI ?

Ce service s'adresse à toutes les personnes de plus de 18 ans résidant sur Cholet et son Agglomération.

NOUS CONTACTER

Espace Mobilité Durable
16 rue Georges Clemenceau à Cholet
par téléphone au : 02 41 49 47 58
par email à 2roues.tpc@choletbus.fr